ART. 33 TER N° 247

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 247

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 33 TER

Après la deuxième occurrence du mot :

« santé »,

supprimer la fin de la seconde phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale.